

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 avril 2011 de Mme Claudia Heberlein Simonett et M. Mathias Buschbeck, intitulée: «Quelle politique de prix pour les sports dans les établissements de la Ville?»

TEXTE DE LA QUESTION

Le prix pour la location d'une place de tennis au centre sportif du Bois-des-Frères est de 7 francs pour un enfant accompagné d'un ou de plusieurs adultes, une somme modique qui permet à une famille de profiter pleinement de cet équipement.

La situation est comparable pour la patinoire et la piscine des Vernets: des prix tout à fait corrects, respectivement de 6 et 3 francs, permettent aussi aux familles pas spécialement aisées de jouir de cette offre. En plus, la location de matériel est possible et bon marché.

La situation est totalement différente au centre sportif de la Queue-d'Arve, juste à côté: pour une séance parent/enfant au mur de grimpe, on débourse 39 francs (26 francs plus 13 francs), ce qui est beaucoup plus cher même qu'une sortie au cinéma.

En quoi cette énorme différence de prix s'explique-t-elle entre l'escalade et les autres disciplines sportives? (Dans la même salle, les joueurs de badminton ne paient que 7 francs la séance.) Serait-il possible d'adapter le prix de l'utilisation du mur d'escalade aux tarifs des autres disciplines pour permettre de pratiquer occasionnellement ce sport en famille?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Deux raisons expliquent la différence de prix entre l'escalade et les autres disciplines sportives. Tout d'abord, les tarifs d'escalade correspondent à des séances de trois heures. En revanche, la location d'un court de tennis ou de badminton correspond à une heure de jeu. De plus, l'entretien d'un mur d'escalade est beaucoup plus onéreux que celui de terrains de badminton ou de tennis: pour d'évidentes questions de sécurité, les prises doivent être régulièrement changées et les voies fréquemment entretenues.

Actuellement, comme le mentionne le texte de la question écrite QE-358, les prix sont de 13 francs en tarif réduit et de 26 francs en tarif normal pour une séance de trois heures. Pour ceux qui pratiquent régulièrement l'escalade, il existe la possibilité d'acheter un abonnement pour toute la saison (11 mois) au prix de 110 francs en tarif réduit et 220 francs en tarif normal.

En comparaison, au Vitamparc de Neydens, en France voisine, une entrée adulte, dès 16 ans, coûte 14 euros et une entrée enfant 8,5 euros. L'abonnement annuel s'achète 420 euros et 264 euros pour un enfant.

A la Kletterhalle 7 de Bâle, le tarif adulte est de 20 francs, 17 francs pour les étudiants et 13 francs pour les jeunes en dessous de 15 ans. L'abonnement annuel s'achète 795 francs pour 12 mois en tarif adulte, 675 francs pour les étudiants et 440 francs pour les jeunes en dessous de 15 ans.

L'offre de la Ville de Genève est ainsi très avantageuse en termes d'abonnements. En revanche, les tarifs des entrées à l'unité sont plus élevés que ceux pratiqués par les installations comparables, notamment en France voisine. Désireux de proposer des prestations concurrentielles et accessibles à tous, le Service des sports s'engage donc à diminuer les tarifs à l'unité. Sa nouvelle tarification, dont l'entrée en vigueur est prévue à la rentrée, intégrera cette nouvelle donne. Une entrée coûtera 10 francs en tarif réduit et 20 francs en tarif normal.

D'une manière plus générale, le Service des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives» qui reprend l'ensemble de la tarification des installations sportives de la Ville de Genève. La nouvelle politique matérialisée dans ce document est axée principalement sur une accessibilité accrue pour les jeunes et les familles.

La distinction actuelle entre étudiant et non étudiant sera notamment abolie. Autrement dit, les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) seront destinés à l'ensemble des jeunes jusqu'à 25 ans révolus (gratuit jusqu'à 6 ans).

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Sami Kanaan

Le 29 juin 2011.